

# développez votre communication gratuitement avec la CCVE.

Mode  
d'emploi  
au verso !

**Simple, rapide, utile :**  
**un outil conçu pour vous rendre service,**  
**vite fait, bien fait !**

- 1.** Inscrivez **votre association** dans **l'annuaire des associations**.
- 2.** Publiez **des actualités sur votre association** pour mieux vous faire connaître et communiquer sur vos événements.

Quelques clics  
suffisent pour  
être publié !

Un moteur de recherche  
pour vous trouver  
plus facilement !

**vosre association sur**  
**www.cc-val-essonne.fr**

Un site à votre  
disposition pour être  
davantage visible.

**C'est vous qui  
avez la main sur  
le contenu !**

Et cerise sur le gâteau...  
la CCVE relaie vos actualités  
sur ses réseaux sociaux,  
sites Internet et dans  
la newsletter Agenda !

**Pour vos adhérents c'est du temps de gagné  
et davantage de temps pour vos activités !**

# Mode d'emploi pour votre association \* sur le site [www.cc-val-essonne.fr](http://www.cc-val-essonne.fr)



## Inscrire son association au sein de l'annuaire en ligne et annoncer une manifestation : c'est simple et rapide !

**Etape 1** sur le site Internet de la CCVE : [www.cc-val-essonne.fr](http://www.cc-val-essonne.fr), cliquez sur l'onglet **Espace pro** situé en haut à droite et choisissez "Inscription".

**Etape 2** remplissez les champs demandés et cliquez sur "S'inscrire". Vous créez ainsi votre compte qui sera actif dès validation par vos soins en cliquant sur le lien qui vous est envoyé par mail.

**Etape 3** vous devez ensuite remplir votre Fiche Association. Pour ce faire, connectez-vous sur votre compte grâce à l'onglet Espace Pro. Une fois connecté, choisissez "Créer une fiche association", et remplissez les onglets Contenu, Image et Champs supplémentaires avant d'enregistrer.

Vous recevez un e-mail vous confirmant la création de votre Fiche Association ainsi que la modération et publication de cette dernière par les services de la CCVE.

Lorsque votre fiche sera en ligne, elle sera **automatiquement référencée dans l'annuaire des associations en ligne et consultable par les internautes**. Vous pouvez également, via la même interface, **publier des actualités qui apparaîtront dans les rubriques "Actualités" et "Agenda" du site Internet**.

*En cas de difficulté, vous pouvez contacter les services de la CCVE qui restent à votre disposition pour vous apporter leur aide.*

\* **Conditions d'inscription en ligne dans l'annuaire des associations du Val d'Essonne :**

- vous devez être une association déclarée à la Préfecture dans le cadre de la loi 1901,
- le siège de votre association est établi dans l'une des 21 communes du Val d'Essonne,
- vous possédez une adresse e-mail,
- vous acceptez les Conditions Générales d'Utilisation (à consulter en ligne sur le site [www.cc-val-essonne.fr](http://www.cc-val-essonne.fr))

*Les associations dont l'objet aurait un caractère politique ou religieux ne pourront pas s'inscrire au sein de cet annuaire. De même pour les associations dont les activités contreviendraient aux lois et règlements en vigueur ainsi qu'à la probité et aux bonnes mœurs. De même, les manifestations annoncées doivent être accessibles à tout public et ne doivent pas viser un objectif politique ou culturel.*



Contact : Léa MORICE : 01 64 93 72 44 • [lmorice@ccvallessonne.com](mailto:lmorice@ccvallessonne.com)  
Communauté de Communes du Val d'Essonne - Maison des Services Publics  
Parvis des Communautés - BP 29 - 91610 BALLANCOURT-SUR-ESSONNE  
Tél : 01 64 93 21 20 - Fax : 01 64 93 22 03 • courriel : [ccve@ccvallessonne.com](mailto:ccve@ccvallessonne.com)  
site portail : [www.cc-val-essonne.fr](http://www.cc-val-essonne.fr)